



ARRÊTÉ N° 2022-530

Objet : Autorisation de travaux relative à la mise en place de dispositifs de verrouillage électromagnétique sur les portes d'accès aux escaliers au droit du cinéma UGC et dans l'enceinte du centre commercial Régional Westfield/Vélizy2 à Vélizy-Villacoublay.

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

VU l'arrêté n° 2020-335 en date du 30 juin 2020, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Pierre Testu, Adjoint au Maire, dans les domaines de la sécurité, et du quartier Vélizy-Bas ,

VU l'arrêté du 25 juin 1980 modifié relatif à la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

VU la demande d'autorisation de travaux n° 78 640 22 VV 026 du 20 mai 2022 portant sur un Établissement Recevant du Public (E.R.P.),

VU l'avis émis par la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité sur le dossier de demande d'autorisation d'aménagement n° 78 640 22 VV 026,

VU l'avis émis par la Sous-Commission Départementale de Sécurité sur le dossier de demande d'autorisation d'aménagement n° 78 640 22 VV 026,

CONSIDÉRANT le courrier du 1^{er} juillet 2022 de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité,

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis par la Sous-Commission Départementale de Sécurité, lors de son procès-verbal n° 64629, en date du 22 juillet 2022,

.../

/...

ARRÊTE

Article 1 : L'autorisation de travaux relative à la mise en place de dispositifs de verrouillage électromagnétique sur les portes d'accès aux escaliers au droit du **cinéma UGC** et dans l'enceinte du centre commercial Régional Westfield/Vélizy2 à Vélizy-Villacoublay à Vélizy-Villacoublay est **ACCORDÉE** en application du Code de la Construction et de l'Habitation (C.C.H.).

Article 2 : La présente décision ainsi que les annexes sont notifiées à l'exploitant dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet.

Article 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr

Article 4 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 15/09/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20220926-ARR_2022_530-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2022

acte affiché du 26/09/2022 au 29/11/2022